



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle espaces naturels et biodiversité

**COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 DES CHIROPTÈRES DU VEXIN FRANÇAIS
DU 11 MARS 2019**

ETAIENT PRESENTS :

M. Galand

Mme Roux

Mme Gaudin

M. Guiard

M. Giroud

Mme Pantic

Mme Bossu

M. le Foll

Mme Borgeon

M. Pallec-Romain

Mme Forteaux DRIEE

M. Cardin

M. Barate

M. Mourlon

M. Clément

M. Ledoux

Mme Chabrier

Mme Boudigou

M. De Magnitot

Mme Vedy

M. Baudouin

Mme Lerasle

M. Bancel

PNR du Vexin français

PNR du Vexin français

Chargée de mission de Natura 2000 – PNR VF
CC Vexin Centre

Président du PNR du Vexin français

Maire de St Cyr-en-Arthies

Adjointe du Maire de Chars

Adjoint du Maire de Follainville-d'Ennemont

Conseil Départemental du Val-d'Oise

DRIEE

DRIEE

DDT des Yvelines

Secrétaire Général préfecture Val-d'Oise

Directeur départemental des territoires Val-d'Oise

DDT – SAFE

DDT – SAFE

DDT -SAFE

DDT – SAFE

Amis du Vexin Français, Propriétaires sylviculteurs

Val-d'Oise Environnement

Yvelines Environnement

Chambre d'agriculture

Association de spéléologie

ABSENTS ET EXCUSES :

Conseil départemental des Yvelines, Conseil Régional d'Ile-de-France, GPSEO.

Monsieur Barate, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, ouvre la réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français ». Au cours de la présentation seront évoqués la variété des lieux d'hivernage ainsi que les types de populations suivies par ce comité de pilotage. Le Vexin français est un des rares endroits en Ile-de-France où il reste une grande variété de chiroptères.

Avant d'entamer la présentation du suivi des populations des chiroptères, le secrétaire général procède au renouvellement de la présidence du comité de pilotage.

M. Ledoux indique que Mme Pantic est la seule candidate au renouvellement de la présidence. Il rappelle que les votants sont les maires des communes concernées, les conseils départementaux, le conseil régional, les communautés d'agglomération et de communes ainsi que le PNR du Vexin Français. Le quorum est atteint avec 6 membres présents et 2 mandats pour un total de 11 votants.

Mme Pantic a un mandat pour la mairie de St-Gervais, M. Le Foll a un mandat pour la CC Paris Seine-et-Oise dans les Yvelines.

Le secrétaire général passe au vote à main levée.

Mme Pantic est réélue à l'unanimité à la présidence du COPIL.

Le secrétaire général laisse la parole à la présidente du COPIL afin de renouveler la structure animatrice du site.

Le PNR du Vexin français présente de nouveau sa candidature en tant que structure porteuse pour l'animation et la gestion du site.

Concernant le vote de la structure porteuse, M. Ledoux indique que le PNR du Vexin français est le seul candidat.

Mme Pantic passe au vote à main levée.

Le PNR VF est réélu à l'unanimité avec les mêmes votants que pour la présidence du COPIL.

M. Ledoux indique que M. Galand va présenter le suivi de l'état de conservation du site. A l'issue de cette présentation, il y aura un temps d'échanges.

Le secrétaire général quitte la séance et confie à la présidente du COPIL ainsi qu'à M. Murlon l'animation de ce COPIL.

Les graphiques statistiques dont le détail est développé ci-dessous sont annexés à ce compte rendu.

M. Galand indique que sa présentation portera sur la période de janvier 2007 à février 2019 et qu'il n'y aura pas que le site des chiroptères du Vexin puisqu'il est complémentaire des autres sites Natura 2000 pour lesquels on recense également des chauves-souris.

Il y a 17 espèces connues de chauves-souris sur le Vexin français. Cinq espèces sont menacées à l'échelle de l'Île-de-France, deux espèces sont en danger dont une en danger critique d'extinction, une espèce vulnérable et six espèces quasi menacées. Il y a donc onze espèces sur dix-sept qui demandent une attention plus particulière.

Lors de l'hivernage, les chauves-souris rentrent en léthargie afin de passer l'hiver. Le Vexin est bien connu dans ce domaine puisqu'il est prospecté depuis les années 90. De nombreuses informations récoltées par l'AGEMINAT ainsi que l'association de spéléologie ont permis de dénombrer des cavités sur l'ensemble du Vexin.

Entre 1995 et 2019, 54 sites ont été prospectés sur l'ensemble du territoire. Au vu du graphique (annexe page 3), 50 % des sites sont en dehors de Natura 2000 mais ils ne contiennent que 10% de la population. La vallée de l'Epte et ses affluents accueille 50% de la population des hivernants alors que le site Coteaux et boucles de Seine 8% et le site chiroptères du Vexin 30%.

La variation des effectifs des populations est assez stable.

Quatre grands sites d'hivernage ressortent dans le Vexin (annexe pages 6 et 7) :

- sur Chars un ensemble composé de plusieurs petites cavités,
- Sur St-Gervais, un réseau de trois grandes carrières, (anciennes champignonnières)
- le site de Chaussy, (Château de Villarceaux)
- le site de Follainville-Dennemont.

On constate que la majorité des sites d'hivernage est située dans l'ouest du Vexin, sauf Chars. Ceci s'explique par l'absence de souterrains dans l'est du département, (annexe page 4).

En étudiant les effectifs cumulés, 90% des effectifs sont atteints à partir du 21^e site, (annexe page 5). Ces sites sont très importants pour l'hivernage des chiroptères.

A la vue de l'étude des graphiques présentés, on constate une augmentation significative globale des effectifs hivernants dans le Vexin expliquée en grande partie par la présence de fortes populations sur le site de Chaussy, situé en site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ». Sur le site chiroptères du Vexin français il y a une augmentation assez soudaine en 2011/2012. Ceci est lié à l'accès à la cavité la plus importante de Saint-Gervais, qui regroupe la majorité des effectifs du site Natura 2000. Elle représente un tiers d'effectif en plus à elle seule.

En détaillant les tendances site par site, trois d'entre eux ressortent (annexe pages 9 et 10) :

- la grande carrière de Villarceaux en augmentation régulière depuis 2000. C'est un des sites principaux de la vallée de l'Epte. Ce lieu est fermé depuis 2000. L'agriculture biologique favorise également une plus grande disponibilité en nourriture pour les chiroptères.- la carrière de St-Cyr-en-Arthies, où l'on passe d'un individu en 2000 à 19 individus en 2019. Ce site étant fermé depuis 2006, les chiroptères y sont probablement moins dérangés qu'auparavant.

- le réseau des cavités sur Genainville : une des cavités a été bouchée, la seconde a été détruite par un incendie ce qui a amené une atmosphère plutôt toxique. De ce fait, ce réseau a perdu de l'intérêt.

Monsieur Galand présente les mesures d'accompagnement pour la mise en sécurité des cavités, (annexe pages 17 à 22). Sept sites sont protégés par des grilles contre les intrusions humaines. Ils représentent 60% des effectifs hivernants dans le Vexin. Malheureusement, certains sites protégés sont malgré tout vandalisés. A Chars, l'ouvrage installé a permis de sécuriser l'accès et il a été constaté une évolution significative des chauves-souris sans doute dérangées ailleurs et qui viennent chercher la quiétude dans cette cavité. La plupart de ces ouvrages ont été financés par le biais de contrats Natura 2000.

La pipistrelle est en régression en Ile-de-France. Elle a perdu 55% de son effectif en dix ans. La question est de savoir si les animaux ont déserté le site ou si la population s'effondre comme dans le reste de l'Ile-de-France.

Monsieur Galand présente le cycle biologique des chauves-souris et les suivis des comptages réalisés depuis 12 ans, (annexe pages 25 à 27).

Dans le cycle des chiroptères, l'hivernage est une phase où les animaux sont très sensibles au dérangement ce qui amène à devoir préserver les sites de repos. Il y a ensuite les

colonies de mise bas, où les femelles se regroupent pour donner naissance à leur unique petit ou quelquefois à des jumeaux. Ce travail de recensement sur les colonies est difficile, car les rassemblements sont discrets, souvent en forêt et chez les particuliers, ce qui demande des moyens humains et matériels considérables puisqu'il faut faire du radio pistage.

Monsieur Galand déplore que les clochers, lieux privilégiés de rassemblement des chiroptères, soient aujourd'hui obstrués par du grillage anti pigeons. Les chauves-souris ont perdu des lieux importants de quiétude.

Aucune colonie de mise bas se trouve en site N2000 à l'exception d'une colonie qui se trouve dans la cavité artificielle de Follainville-Dennemont qui est un ancien site industriel (SUMCO) qui fabriquait des produits chimiques jusqu'en 2010. La présence d'une poche d'air chaud dans cette cavité est propice à la mise bas des chauves-souris. Néanmoins, la présence de résidus de produits chimiques menace fortement le devenir de cette population.

M. Galand présente les perspectives à venir du site des chiroptères du Vexin français, (annexe page 29).

Il estime que les protections réglementaires sont insuffisantes. Dans d'autres régions, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ont été ponctuellement mis en place sur des sites d'hivernage ou sur des colonies de mise bas. Selon lui, cette prise d'arrêtés APPB dissuaderait les personnes de venir dégrader les sites puisqu'ils pourraient être poursuivis pénalement.

Actuellement, seuls les aménagements physiques permettent une protection modérée des sites d'hivernage (portes blindées, grilles anti intrusion, cadenas...) mais peu de solutions sont apportées pour protéger les territoires de nourrissage.

Il souhaite que les sites d'hivernage hors Natura 2000 en cohérence avec un site proche puissent être intégrés dans le périmètre N2000

Il demande également d'avoir une cohérence entre l'été et l'hiver, en protégeant les zones de chasse ainsi que les terrains de sortie de sites d'hivernage.

Il propose de monter des contrats Natura 2000 sur les projets suivants :

- fermeture des accès extérieurs (fontis) de la carrière de Villarceaux,
- débroussaillage de la pelouse sèche à Follainville-Dennemont et remise en état de la porte fracturée en 2014
- réouverture de la pelouse sèche sur la cavité du Clos Caillet à Chars
- fermeture de la cavité d'Ambleville dégradée et taguée l'hiver dernier.

Il propose également :

- de poursuivre les comptages hivernaux,
- de suivre les colonies de mise bas, notamment chez les propriétaires privés, ce qui demande beaucoup de contacts relationnels,
- de faire une cartographie des territoires de chasse potentiels des colonies d'espèces prioritaires, dont la méthodologie a été mise en place en 2001.

A l'issue de la présentation, quelques questions sont posées par les membres du COPIL :

M. Guiard demande la durée de vie d'une chauve-souris. M. Galand répond qu'un animal bagué a été retrouvé 40 ans plus tard. Selon les espèces, les chiroptères commencent à se reproduire seulement vers l'âge de trois ou quatre ans.

M. Giroud, président du PNR rappelle que M. Galand quitte ses fonctions au PNR. Il sera regretté par la qualité des recherches effectuées pour arriver à toutes ses statistiques. Camille Gaudin prend sa succession.

Il rappelle que les chiroptères sont des animaux vulnérables avec des sites fragiles. Il est donc vraiment important d'étendre le champ de prospection avec tous les outils mis à notre disposition.

M. Baudouin demande où en est la collecte des données sur les zones de carrières de granulats. M. Galand répond qu'il n'a pas eu ces études mais qu'il veut bien les intégrer dans ses données.

M. Galand ajoute qu'il faudrait aussi prospecter les gîtes arboricoles car certaines espèces restent dans les arbres si la température n'est pas trop basse. Il faut donc garder des arbres gîtes. Ceci est à voir avec la gestion forestière.

M. Murlon demande si les carriers, dans leurs autorisations, auraient des obligations de recensement. M. Galand lui répond que les carriers ont effectivement des obligations de suivi.

Mme Pantic indique que le propriétaire du château de Saint-Cyr-en-Arthies a beaucoup de chauves-souris mais que le site n'est pas répertorié.

M. Galand répond que le château a été prospecté et qu'il y a beaucoup d'activité en hiver dans les souterrains. Il y a quelques espèces variées mais pas beaucoup d'effectifs.

M. De Magnitot demande s'il ne faudrait pas travailler sur la protection du site de Genainville car il semble fertile. La zone autour n'est pas cultivée.

M. Galand répond que le site est très pollué suite à un incendie de plaques de polystyrène. La propriétaire a fermé le site hermétiquement. Depuis, il y a eu une succession notariale et il est difficile de rentrer en contact avec les nouveaux propriétaires.

M. De Magnitot demande l'état des lieux sur le site de Saint-Gervais.

M. Galand répond que le réseau de Saint-Gervais est facilement prospectable. Par contre, l'une des trois carrières est hors Natura 2000 ce qui rend impossible la contractualisation sur cette dernière.

M. Baudouin demande quelles sont les conséquences de l'urbanisation au niveau de l'éclairage nocturne qui augmente beaucoup dans le secteur de Follainville-Dennemont.

M. Galand répond que le Grand Murin est lucifuge. Il chasse probablement sur la pelouse sèche à la sortie du souterrain. C'est pourquoi il faut faire un nouveau contrat Natura 2000 pour entretenir ce lieu et éviter qu'il se reboise. Ensuite, pour connaître les vrais territoires de chasse, il faudrait faire une étude télémétrique et essayer de définir les corridors qui sont indispensables.

M. Murlon demande s'il existe un lien entre la population de pipistrelle qui s'effondre et le nombre d'insectes ?

M. Galand répond que cette espèce est très commune. Il semblerait que sa diminution soit liée au contre coup de l'empoisonnement des insectes et à la diminution des espaces de chasse.

M. Baudouin indique que la pipistrelle sort de plus en plus tard à cause des éclairages nocturnes alors que les insectes sortent plutôt au crépuscule. De ce fait, la chauve-souris a beaucoup moins de nourriture.

M. Mourlon revient sur le vandalisme et la curiosité humaine. Il demande si le PNR a des contacts avec les amateurs de cavités ou de vieilles ruines urbaines afin de mettre en place des partenariats.

M. Galand répond qu'il n'a aucun contact avec des associations ou des amateurs cataphiles. Avec les spéléologues, c'est plus facile. La fréquentation des cavités est cadrée de manière à ne pas déranger les populations.

M. Mourlon s'interroge sur les perspectives citées comme l'extension du site ou la mise en place de protections complémentaires. Il demande si c'est une demande officielle.

Mme Roux confirme que c'est la position du PNR suite aux prospections réalisées. Elle confirme que les moyens de protection ne sont pas suffisants.

Mme Forteaux de la DRIEE rappelle que l'extension a déjà été évoquée au dernier COPIL et que celui-ci y était favorable. Par contre, il y a un gros travail technique à mettre en place. C'est un travail à faire au sein du PNR avec son animatrice. Il doit y avoir aussi un portage politique fort puisque les communes doivent valider le nouveau périmètre. L'objectif de ce nouveau projet serait d'étendre ces sites afin d'y ajouter les sites de nourrissage.

M. Galand répond que la vallée de l'Epte est un terrain large qui englobe à la fois des cavités d'hivernage et des terrains de chasse. Le site chiroptères du Vexin français est venu renforcer la protection des sites d'hivernage mais pas les sites de chasse ce qui est totalement incohérent au niveau biologique. Ces animaux se déplacent uniquement avec les ultra-sons, et le maintien des bosquets, des haies et des prairies est indispensable à leur survie.

Mme Forteaux indique que la procédure est lourde à mettre en place. Il y a préalablement un recensement des données ainsi qu'un travail technique à réaliser au sein du PNR. En parallèle, il y a un travail à faire avec les élus pour le portage politique. Le muséum d'histoire naturelle est ensuite sollicité pour valider les arguments scientifiques et les périmètres proposés. Après validation en COPIL, la procédure administrative avec la DDT et la DRIEE est lancée pour l'envoi de la demande d'extension au ministère puis à la commission européenne.

Elle précise qu'il faut trouver un juste milieu permettant d'intégrer ces zones de nourrissage. Elle met en garde de vouloir étendre la protection à d'autres espèces animales qui viendrait compliquer sérieusement le dossier.

Mme Lerasle indique qu'un certain nombre d'outils environnementaux sont à disposition et qu'ils fonctionnent puisqu'il y a des extensions importantes de surfaces sous contrat MAEC d'une année sur l'autre.

Mme Lerasle explique que le PNR Vexin est animateur d'un PAEC. Elle se demande s'il y a une sensibilisation particulière envers les agriculteurs pour l'emplacement des mesures agro-environnementales et climatiques avec les créations de couverts ou d'entretien des linéaires comme les haies.

Mme Roux répond que cela n'a pas été spécialement ciblé sur les chauves-souris mais qu'il serait intéressant de faire une étude cartographique de manière à mieux cibler les enjeux..

Elle ajoute que si une étude des territoires de chasse est réalisée, cela permettra de mieux cerner les enjeux, et le cas échéant de faire le lien avec les MAEC.

Mme Lerasle confirme que la cartographie serait un bon outil de sensibilisation pour les propriétaires comme les agriculteurs. Quant aux propriétaires forestiers, y a-t-il un accompagnement ou une information d'une éventuelle colonie sur leur propriété forestière ?

M. Galand indique qu'il a des contacts avec le CRPF mais les propriétaires forestiers tiennent rarement compte des chiroptères, préférant la rentabilité de leur parcelle.

M. De Magnitot indique que les propriétaires sont comme tout le monde : certains s'en moquent mais d'autres sont beaucoup plus ouverts et attentifs à l'environnement. Les gros propriétaires ont des plans simples de gestion dans lesquels il y a un volet environnemental. Certaines espèces migrent tous les deux ou trois jours pendant la période de reproduction. Il faut donc un certain nombre d'arbres à cavité par hectare.

Il ajoute que pour motiver et sensibiliser la population sur la protection des chauves-souris, il est important de leur expliquer que leur régime alimentaire est majoritairement composé d'insectes, et ainsi leur rôle écologique.

Madame Pantic clôture la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

Mme Pantic

Le Directeur Départemental des Territoires

Nicoles MOURLON

Généralités

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats/Faune/Flore	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge IDF
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II+IV	NT	LC	CR
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	LC	LC	EN
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II+IV	NT	LC	EN
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II+IV	LC	LC	VU
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	LC	NT	VU
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II+IV	LC	LC	NT
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II+IV	VU	NT	NT
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	LC	VU	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	LC	NT	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	LC	NT	NT
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	LC	NT	NT
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	LC	LC	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IV	LC	LC	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	IV	LC	LC	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	LC	LC	LC
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	IV	DD	LC	DD
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	LC	LC	DD

Art II : article II de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

II+IV : annexe 2 et 4 de la Directive Habitats/Faune/Flore

LC : Préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

NT : Quasi éteinte (espèce proche du statut des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation supplémentaires n'étaient prises)

CR : En danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable

17 espèces
connues sur le
Vexin français

5 espèces avec un
statut de menace
(CR, EN, VU),
6 espèces presque
menacées (NT)



Parc
naturel
régional
du Vexin français

Responsabilité régionale du Vexin

- seule population viable de Grand rhinolophe d'Île-de-France + 2 (3) colonies

CR



- 90% de la population de Petit rhinolophe régionale en hiver et en été + 3 (4) colonies

EN



- 10 % de la population régionale hivernante de Grand murin + 1 colonie

VU



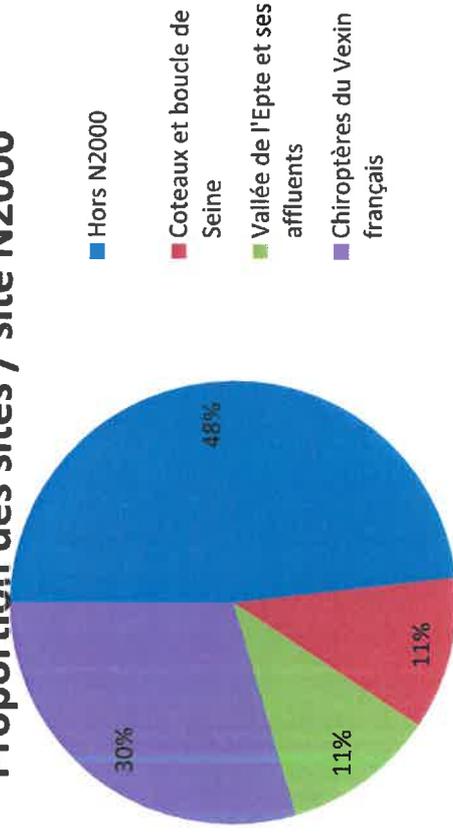
- 20% des effectifs hivernants de Murin à oreilles échancrées de la région + 1 (2) colonies

NT



L'hivernage dans le Vexin

Proportion des sites / site N2000

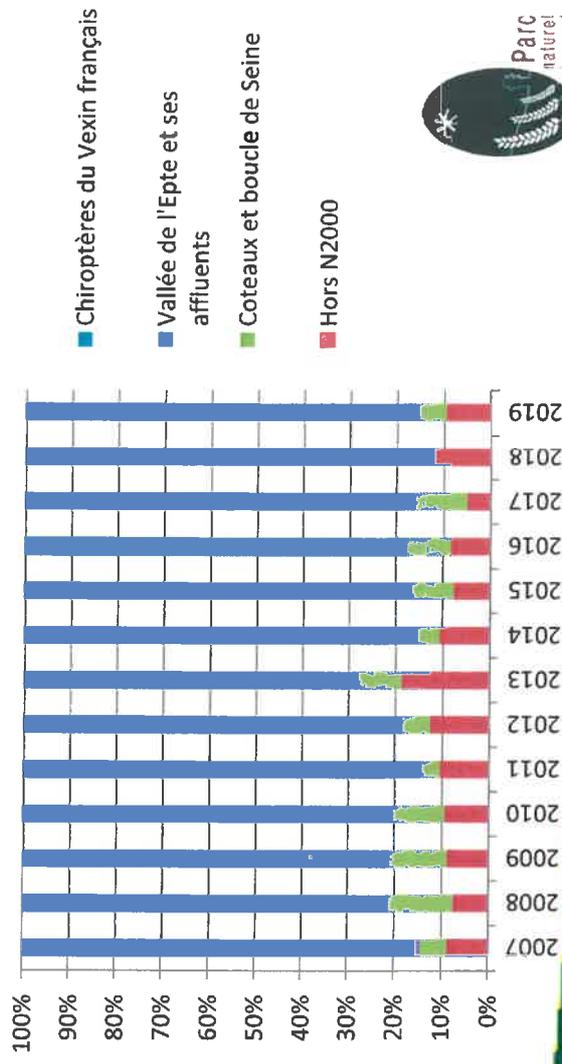


- Prospection depuis les années 90, étude sur les sites d'hivernage en 2001, guide gouffre et abimes IDF, informations cavités naturelles CDS95
- 54 sites avec au moins une prospection entre 1995 et 2019

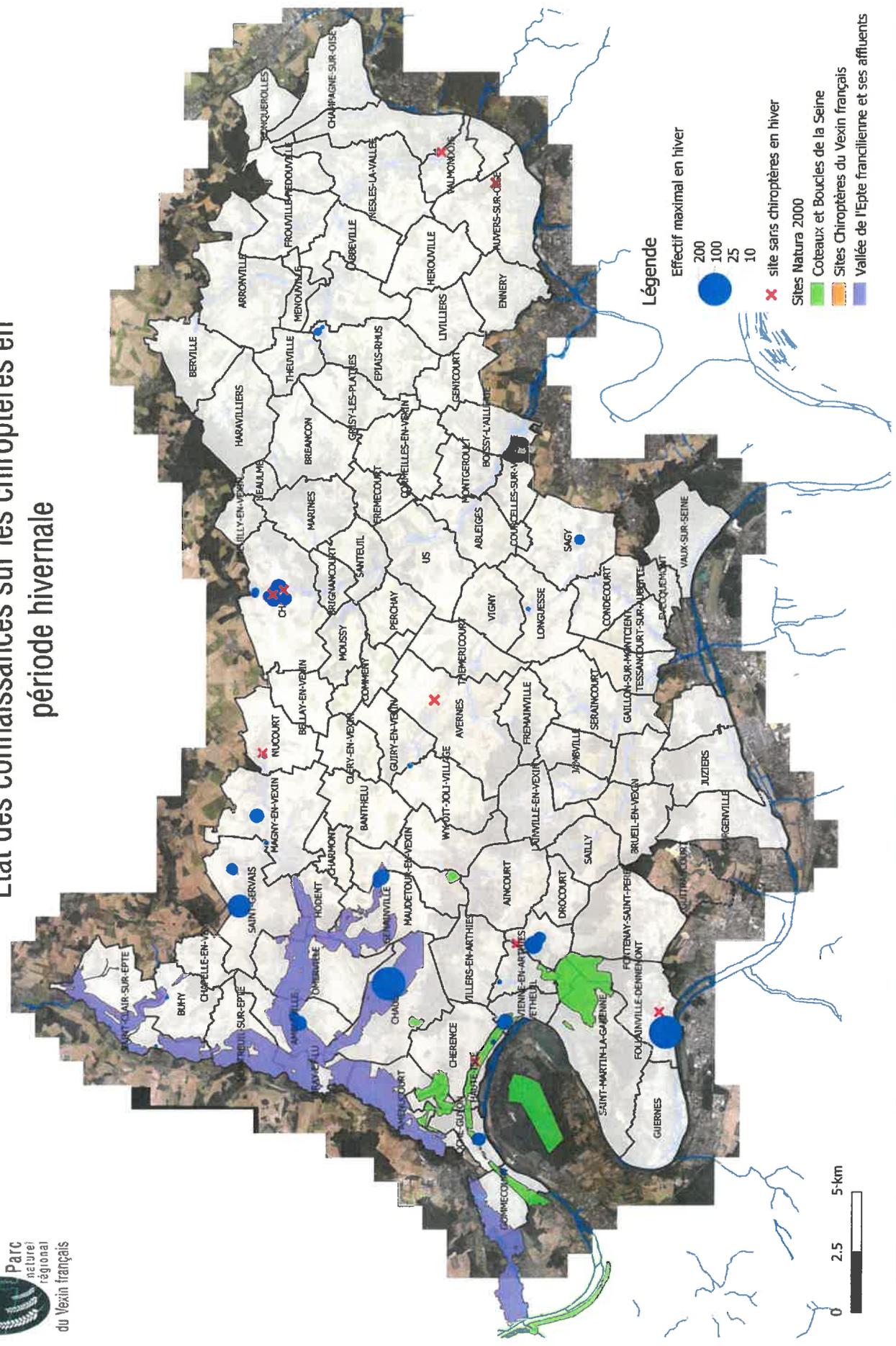
Proportion effectifs / site N2000

Site N2000	Moyenne
Hors N2000	10%
Coteaux et boucle de Seine	8%
Vallée de l'Epte et ses affluents	51%
Chiroptères du Vexin français	32%

Proportion relative / an / site N2000 des chiroptères hivernants dans le Vexin

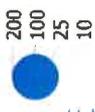


Etat des connaissances sur les chiroptères en période hivernale



Légende

Effectif maximal en hiver



✗ site sans chiroptères en hiver

Sites Natura 2000

■ Coteaux et Boucles de la Seine

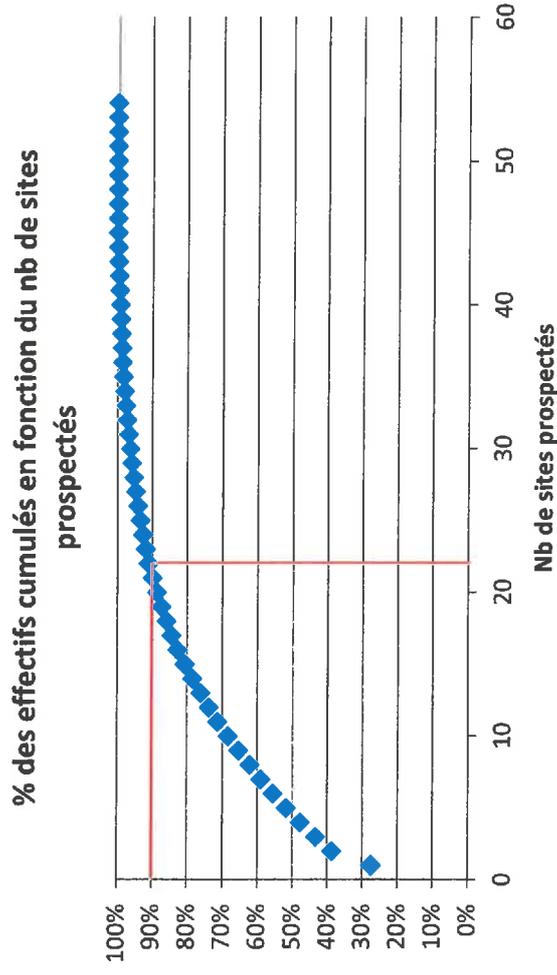
■ Sites Chiroptères du Vexin français

■ Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

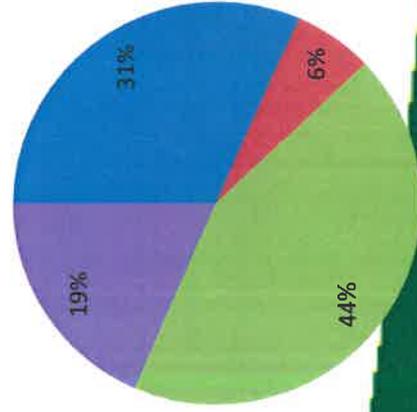


L'hivernage dans le Vexin

90% des effectifs atteint
grâce à 21 sites (21^{ème} site
avec 6 individus)

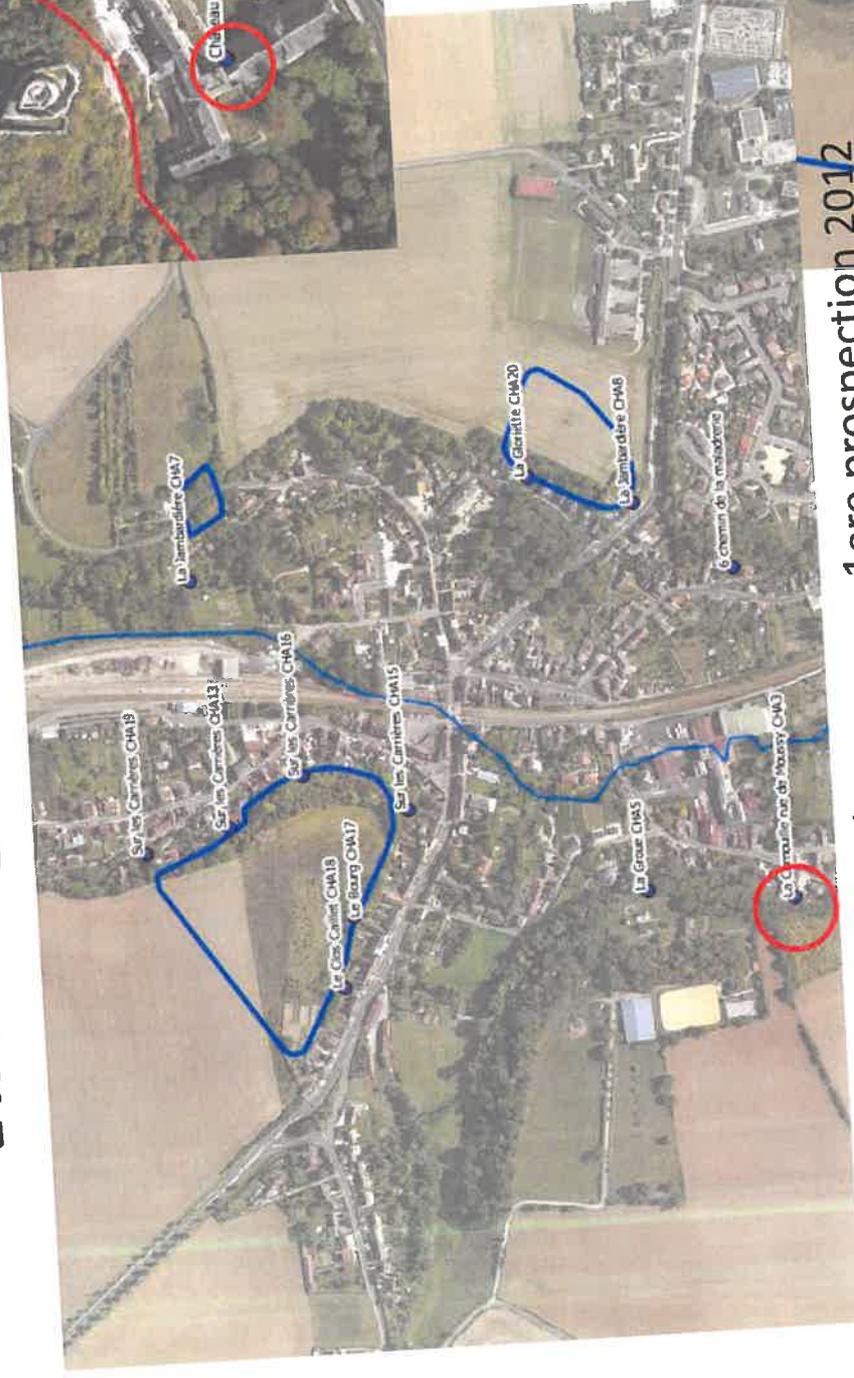


proportion par site N2000 (21 sites /
90% des effectifs hivernants)

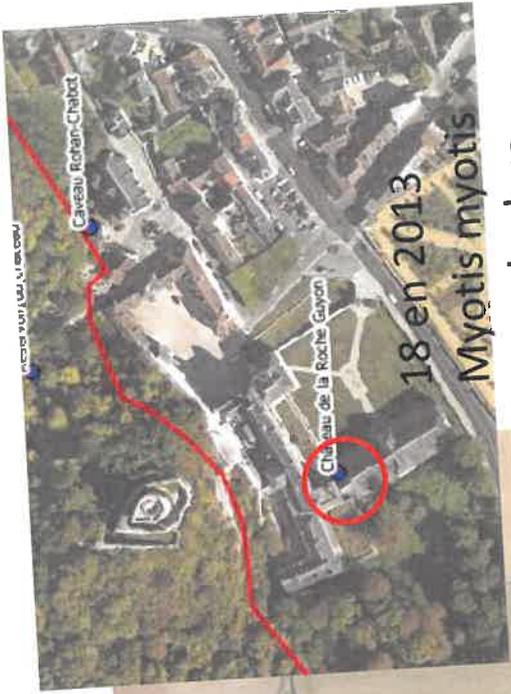


- Chiroptères du Vexin français
 - Coteaux et boudes de Seine
 - Vallée de l'Epte et ses affluents
 - Hors N2000
- en moyenne, 19% des effectifs sont sur 6 sites hors N2000 sur ces 21 sites principaux

L'hivernage dans le Vexin



Ancien arrêté de catastrophe
 Prospecté depuis 2011
 25 animaux en 2019
 Myotis daubentoni, Myotis
 emarginatus, Myotis m/b, Myotis
 myotis, Myotis nattereri,
 Rhinolophus ferrumequinum,
 Rhinolophus hipposideros (18)



18 en 2013
 Myotis myotis

Rhinolophus
 ferrumequinum
 Rhinolophus
 hipposideros (12)



1ere prospection 2012
 30 ind en 2019
 20 % des effectifs de
 l'ensemble de carrière
 de Saint-Gervais
 Myotis myotis (12) et
 Myotis emarginatus (8)

L'hivernage dans le Vexin



23 animaux en 2018

Myotis daubentoni

Myotis m/b

Myotis myotis

Myotis nattereri

Plecotus sp

Rhinolophus ferrumequinum

Rhinolophus hipposideros



Proche N2000 vallée de l'Epte

Myotis m/b, *Myotis myotis*

Myotis nattereri, *Rhinolophus*

ferrumequinum, *Rhinolophus*

hipposideros

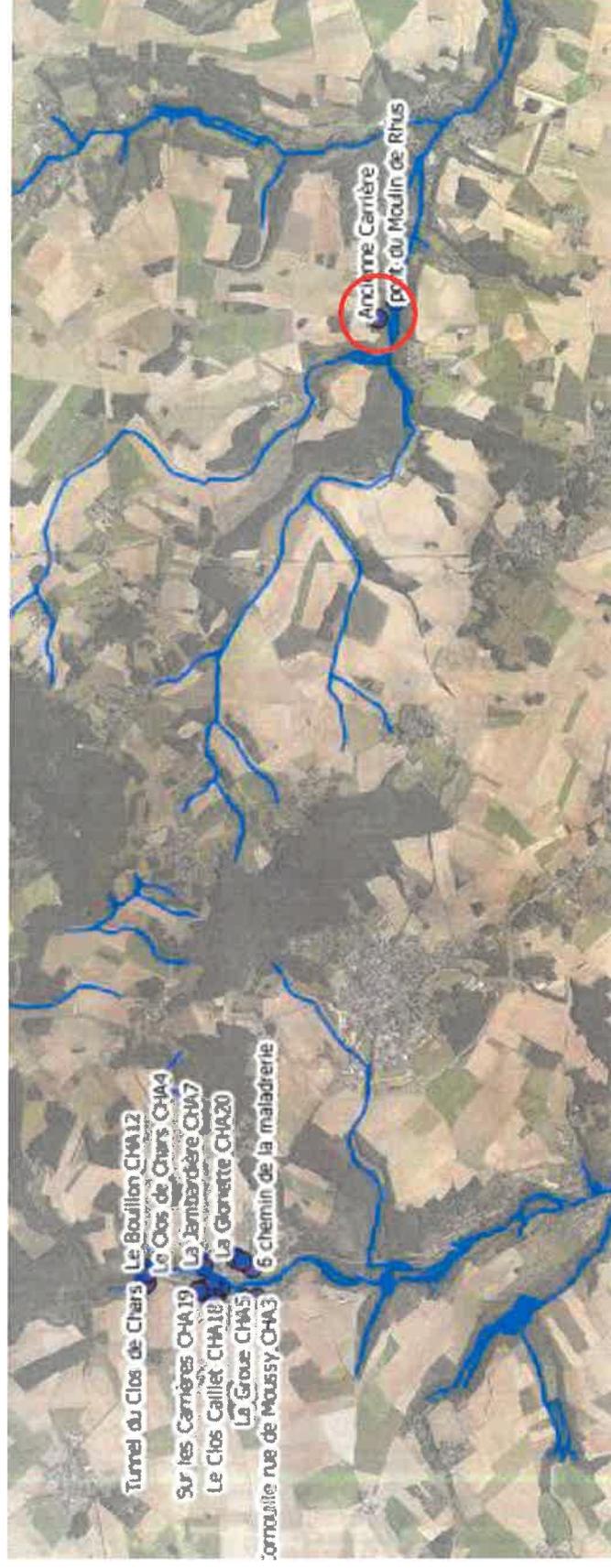
Colonie de GR en été

Plus de contact



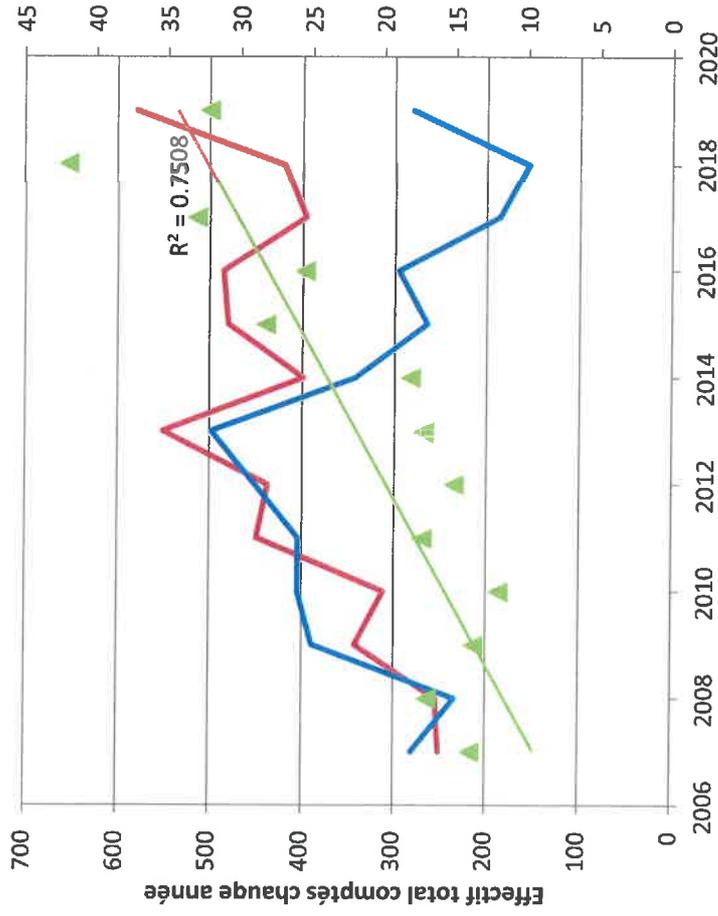
Parc
naturel
régional
du Vexin français

L'hivernage dans le Vexin

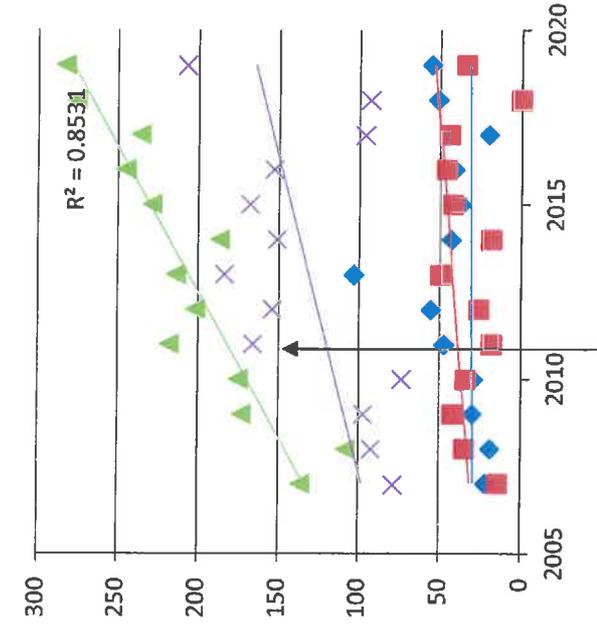
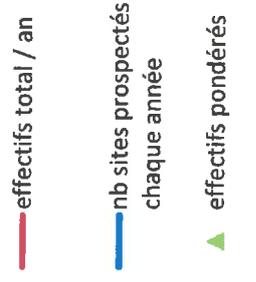


Seul site vers vallée du Sausseron
5 PR et un 1 GR
Prospecté une fois en 2014

Tendance des populations



Test statistiques
 regression linéaire +
 ANOVA / variables
 explicatives « nb
 sites » et « année »



Augmentation significative globale
 des effectifs hivernants dans le Vexin
 Mais liée à l'augmentation des
 effectifs hivernants sur site N2000 de
 la vallée de l'Epte francilienne et de
 ses affluents

◆ Hors N2000

■ Coteaux et boucle de
Seine

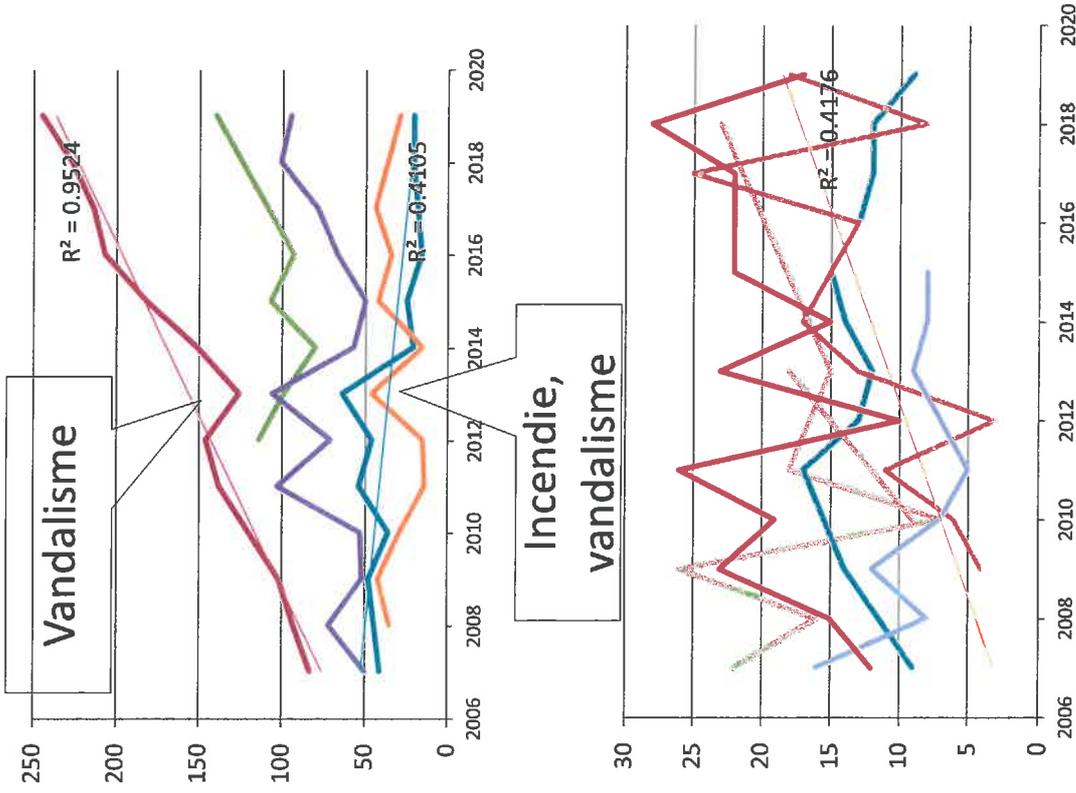
▲ Vallée de l'Epte et ses
affluents

× Chiroptères du Vexin
français



Parc
naturel
régional
Vexin français

Tendance par site (groupe de sites)



3 sites seulement avec une tendance significative :

- Carrière de Saint-Gervais
- Réseau de cavité de Chars
- Carrieres de Genainville
- Cavité de Vétheuil
- Grande carrière de Villarceaux CHU4

- Grande carrière de Villarceaux, augmentation régulière depuis 2000. Explique l'augmentation sur N2000 Vallée de l'Epte.

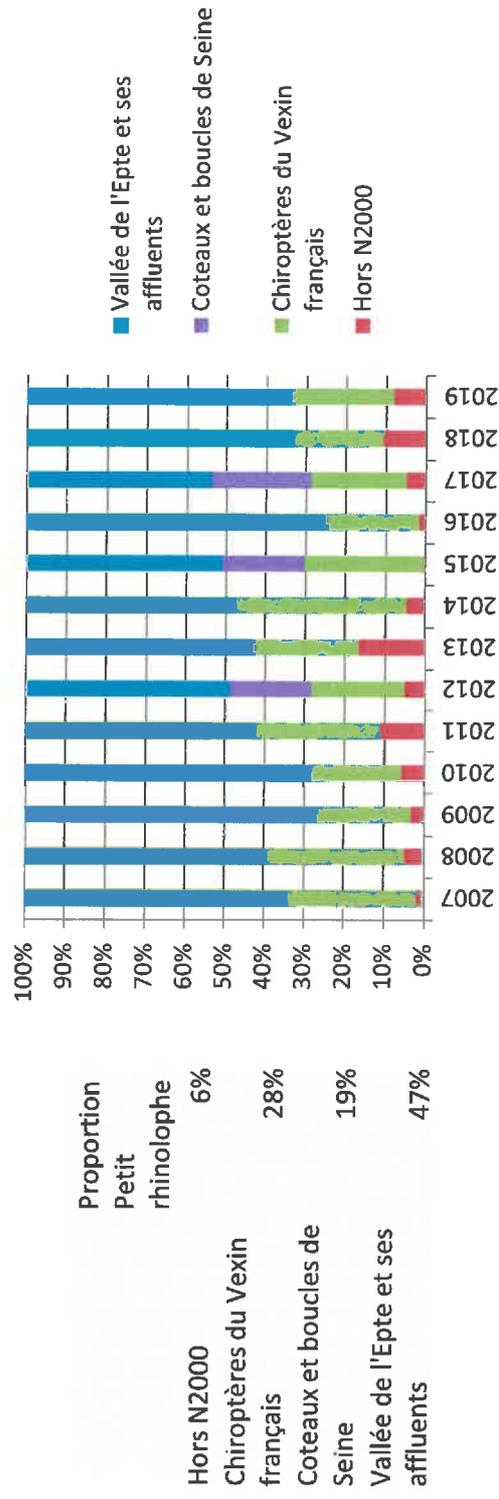
- Fermeture du site depuis 2001, AB depuis 2000, plantations de haies sur les 400 ha

- Saint-Cyr-en-Arthies 1 ind en 2000 à 15 en 2019 (max 19)
 Une diminution significative d'effectifs sur réseau de cavité de Genainville (une cavité incendiée en 2013, 1 cavité bouchée...)



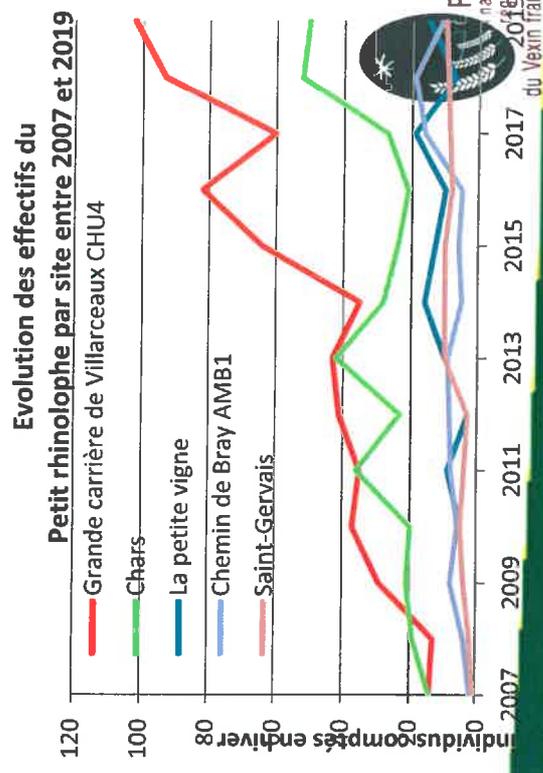
Importance des sites N2000 pour les espèces à responsabilité – Petit rhinolophe

Disparition de 95 % des effectifs depuis les années 70 en Ile-de-France
 90 % des effectifs francilien dans le Vexin



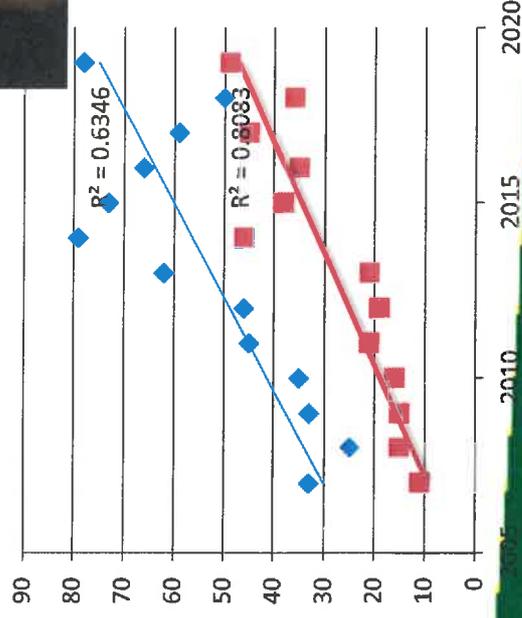
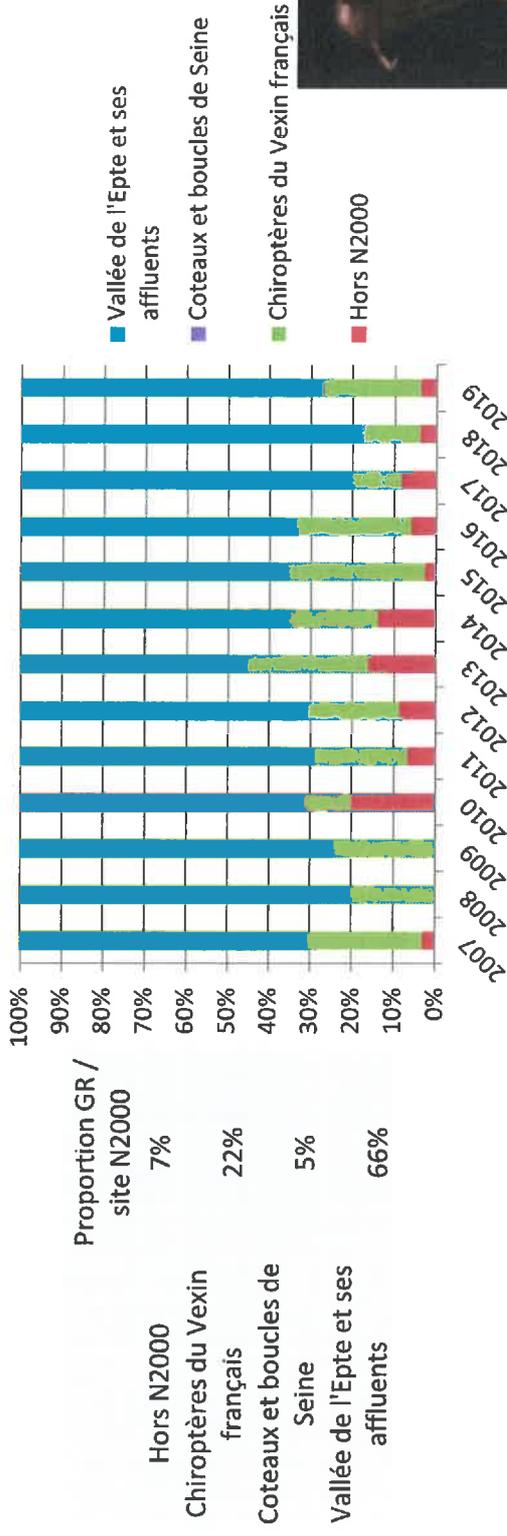
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Global PR hivernant Vexin	53	61	124	121	134	124	206	126	159	173	164	186	229

- Effectifs globaux semblent être en hausse dans le Vexin
- Mais sur 17 sites ou l'espèce a été observée en hiver, 5 ont une augmentation statistique significative (Villarceaux +6 ind/an, 0-1 ind/an pour autres sites)



Importance des sites N2000 pour les espèces à responsabilité – Grand rhinolophe

Disparition de 97 % des effectifs depuis les années 70 en Ile-de-France
 Seule population viable d'IDF sont dans le Vexin

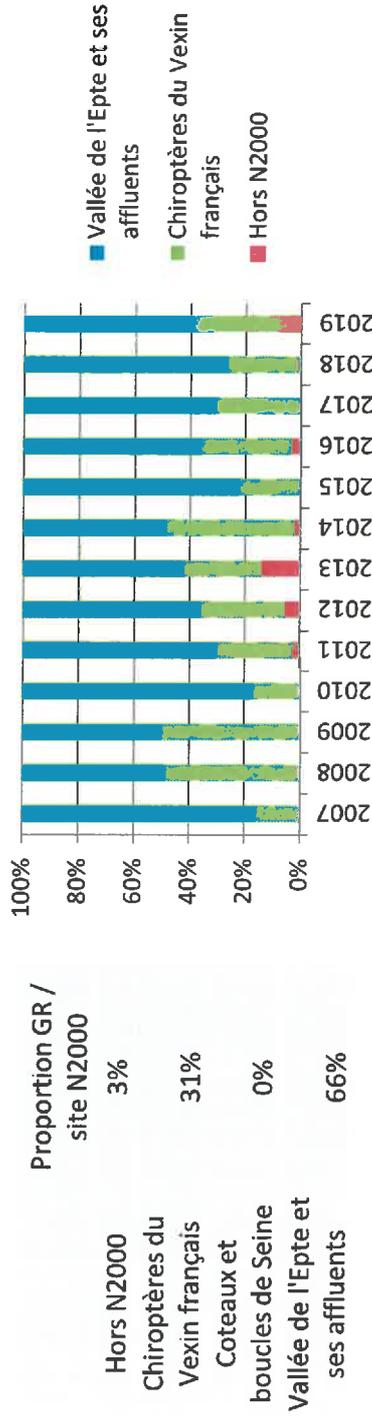


- Hausse significative des effectifs sur le Vexin... 30 à 75 ind en 10 ans
- mais hausse significative sur un seul site (grande carrière de Villarceaux) / 15 sites où il a été inventorié, +3 ind / an

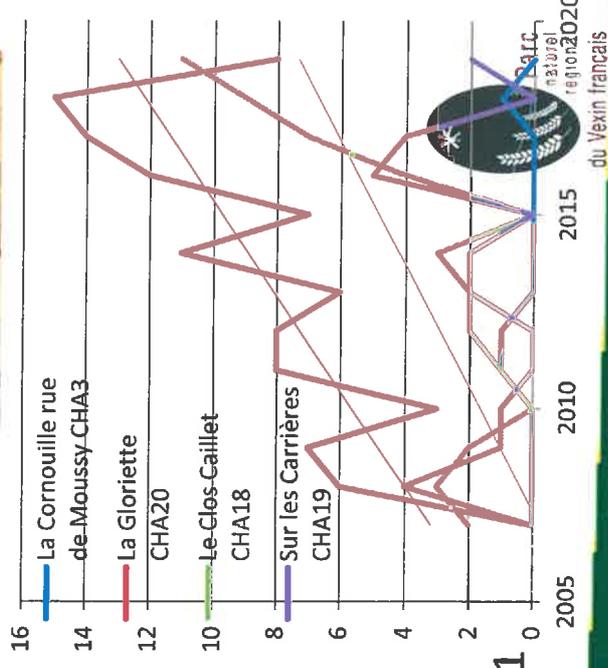
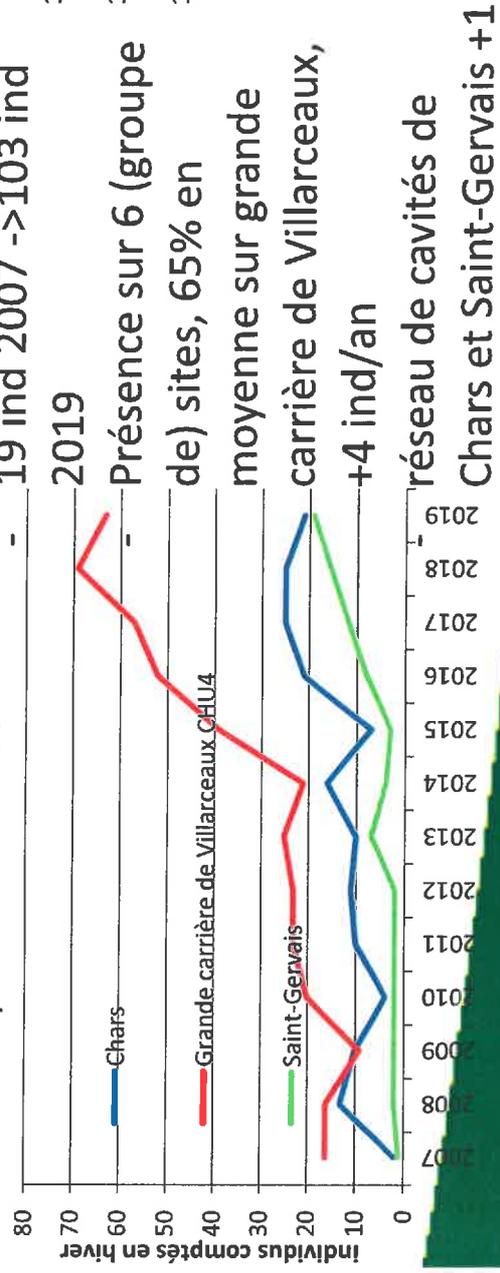


Importance des sites N2000 pour les espèces à responsabilité – Murin à oreilles échanquées

Disparition de 96 % des effectifs depuis les années 70 en Ile-de-France
20 % des hivernants d'IDF sont dans le Vexin



Evolution des effectifs du Murin à oreilles échanquées par site entre 2007 et 2019



ind / an

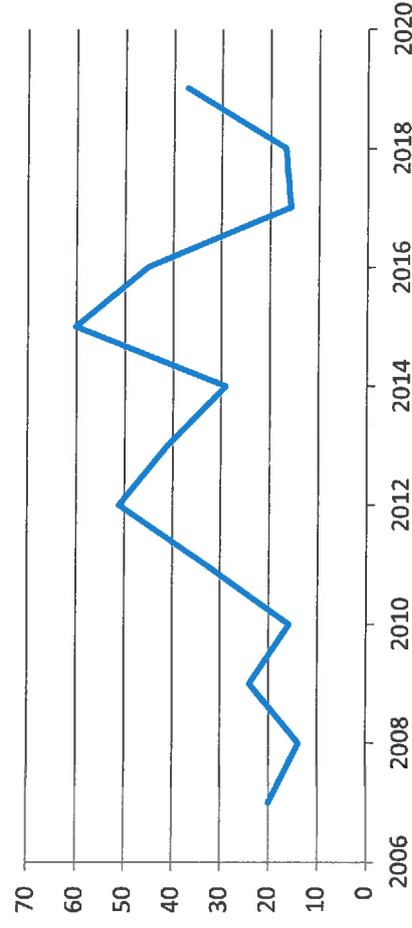


Importance des sites N2000 pour les espèces à responsabilité – Grand murin

35 % des hivernants d'IDF sont dans le Vexin

	Proportion GR / site N2000
Hors N2000	18%
Chiroptères du Vexin français	39%
Coteaux et boucles de Seine	5%
Vallée de l'Epte et ses affluents	37%

Evolution des effectifs hivernants de Grand Murin

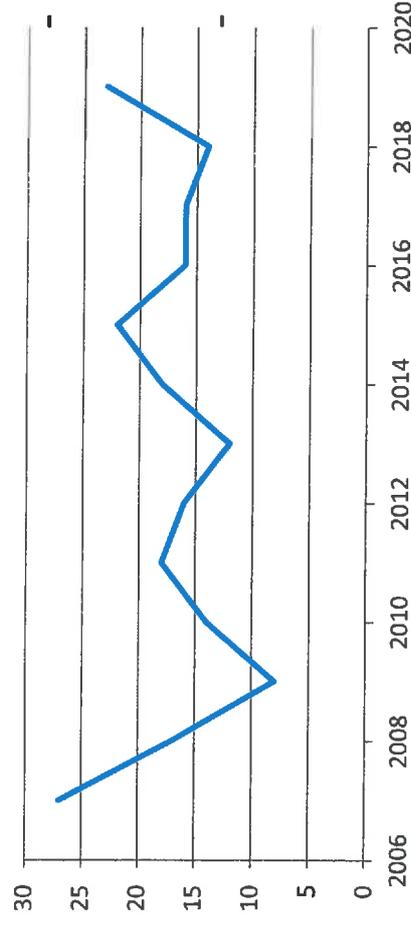


- Pas d'évolution significative
- Effectifs très faibles, 30 ind hivernant en moyenne sur le Vexin
- Min 14 en 2008, max 60 en 2015, 37 en 2019



Importance des sites N2000 pour les espèces à responsabilité – Murin de Daubenton **EN** Serotine **VU**

Evolution Murin de Daubenton sur le Vexin



17 ind en moyenne en hiver sur tous le Vexin

Régression en IDF mais non observable sur les effectifs Vexin



2 ind de Sérotine commune observé en hiver en moyenne dans le Vexin



Protection des sites d'hivernage

7 sites protégés par des grilles dans le Vexin

Hors N2000	45%
Coteaux et boucle de Seine	47%
Vallée de l'Epte et ses affluents	87%
Chiroptères du Vexin français	26%
Total Vexin	59%

Qui représentent (% des populations hivernantes protégés par une grille en 2019) :

Ces 7 sites représentent (% des populations des espèces patrimoniales en hiver) :

%PR	73%
%GR	69%
%MOE	72%
%GM	8%

Protection des sites d'hivernage – Hors N2000

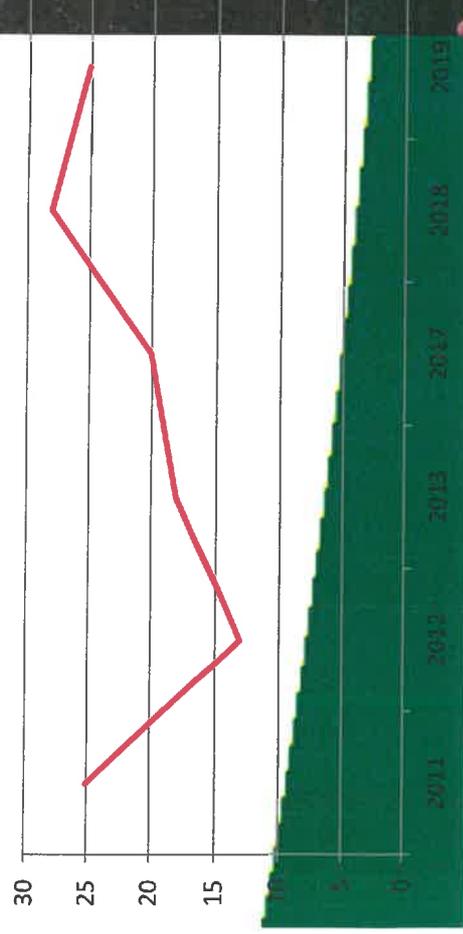
- Gouffre du Rouge-Gorge
- Cavité naturelle, puit à 14m, site spéléo
- Pas d'inventaire en hiver
- Site de swarming
- Capture 2009 : *Myotis daubentoni*, *Myotis nattereri*, *Rhinolophus hipposideros*, *Pipistrellus nathusii* / *kuhli*



- Arrêté de catastrophe rue de Moussy
- Fermeture en 2003?

Total hors N2000 45%
Total Vexin 4%

La Cornouille rue de Moussy CHA3



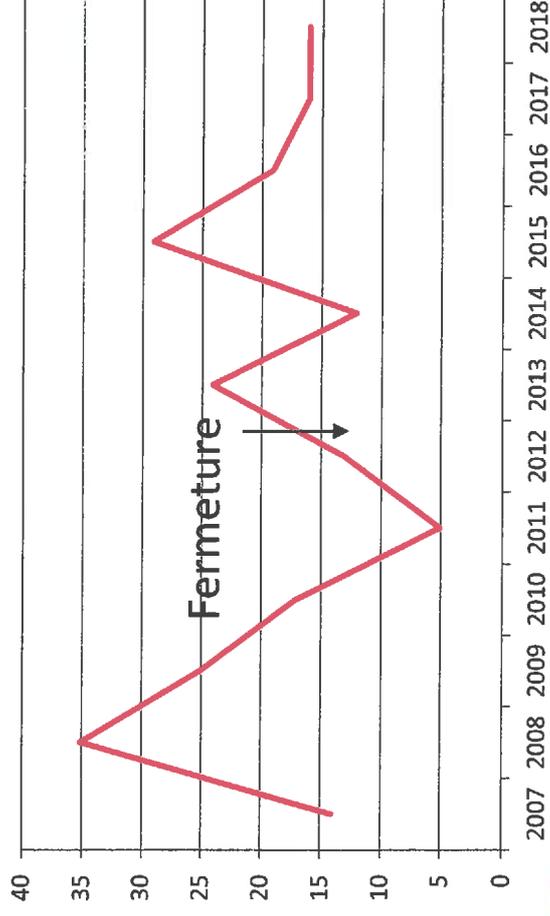
Protection des sites d'hivernage – Coteaux et boucle de Seine

Seine

- Grotte des Mamazelles
- Fermeture en 2012,
- Vandalisme en 2013 et 2014
- Site dangereux



Grotte des mamazelles

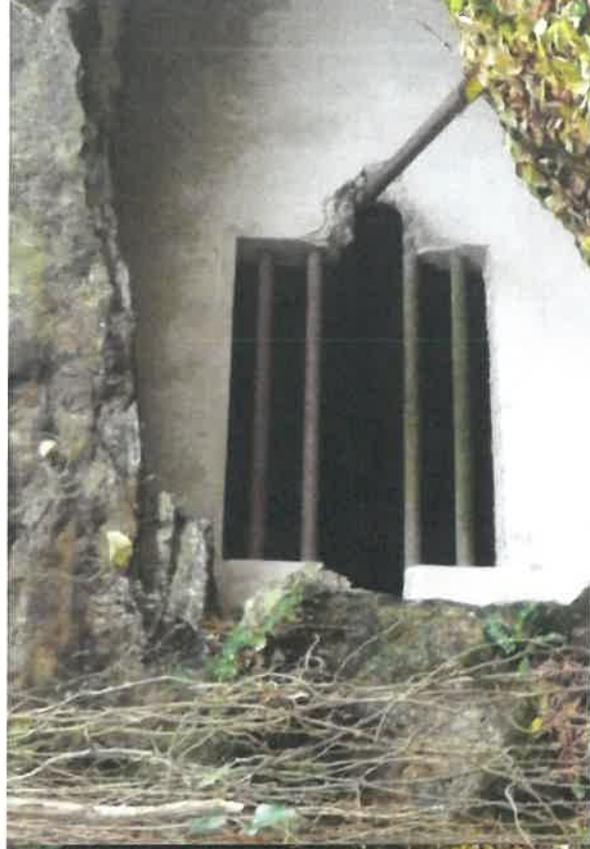


Total N2000 Coteaux et
boucles de Seine 47%
Total Vexin 3%

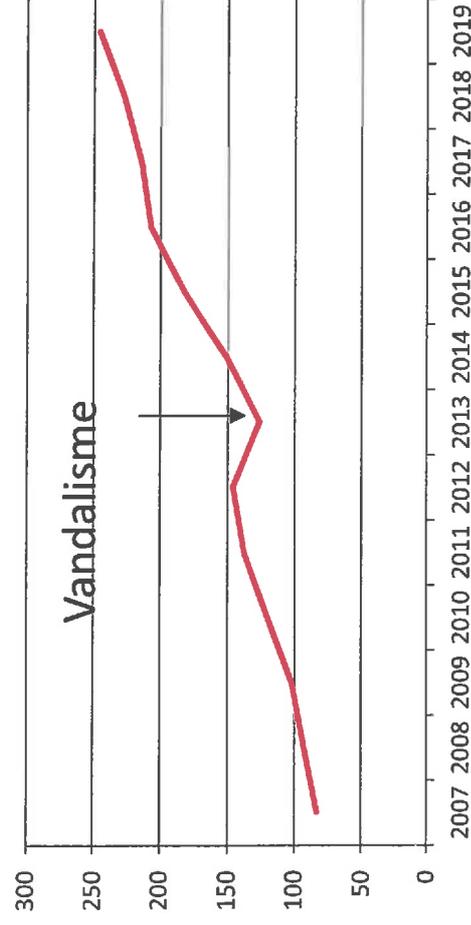
Protection des sites d'hivernage – vallée de l'Epte

- Grande carrière de Villarceaux
- Fermeture en 2001

Total N2000 Vallée de l'Epte 87%
Total Vexin 42%



Grande carrière de Villarceaux CHU4

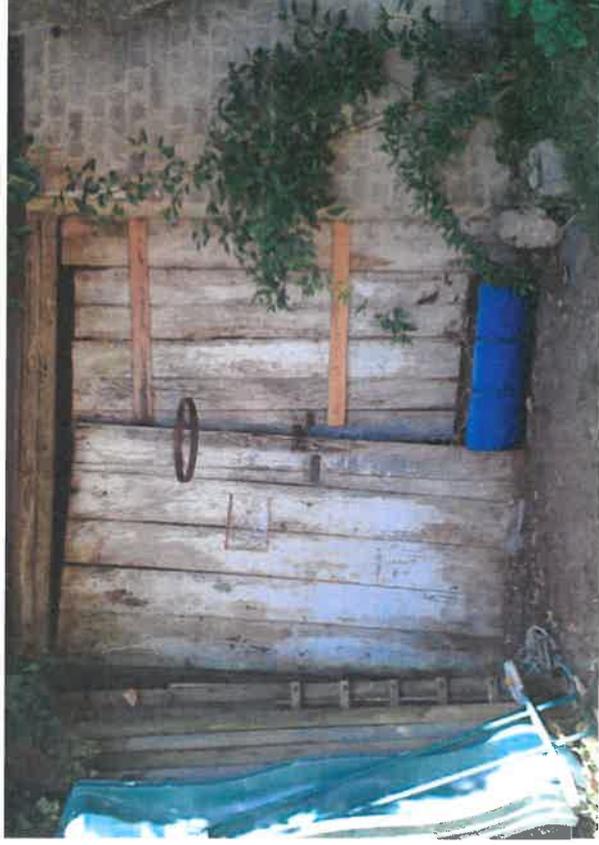


vandalisme 2013, réparation 2017)



Protection des sites d'hivernage – site chiroptères Vexin français

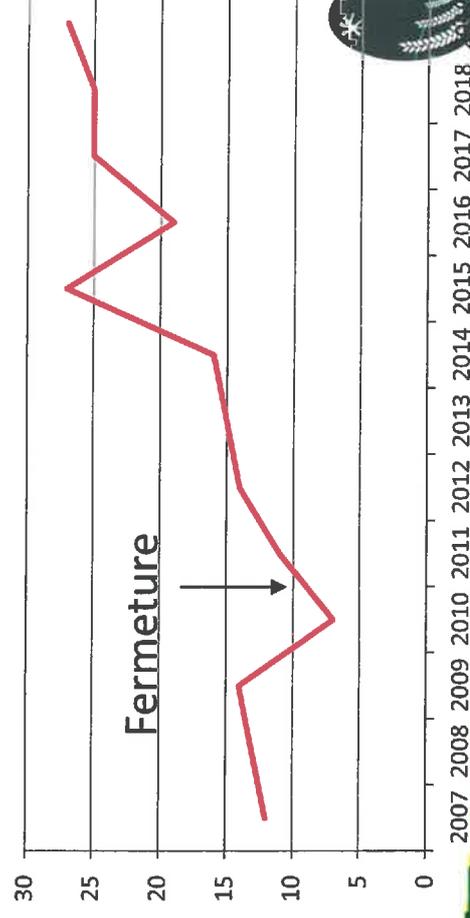
- Clos caillet
- Fermeture en 2010



Total N2000 Chiroptères Vexin français 13%
Total Vexin 5%

- Pas d'évolution significative du réseau de cavités de Chars
- Mais augmentation significative sur cette cavité

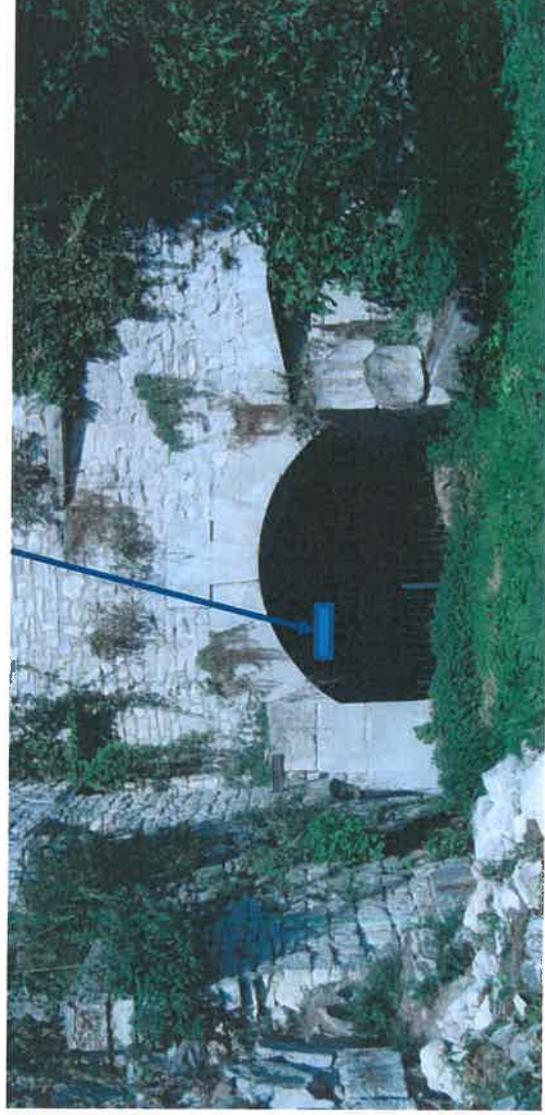
Le Clos Caillet CHA18



Parc
naturel
régional
du Vexin français

Protection des sites d'hivernage – site chiroptères Vexin français

- Cavité de Saint-Cyr-en-Arthies
- Fermeture en 2006
- Mise en place d'une chiroptière sur la grille principale en 2017

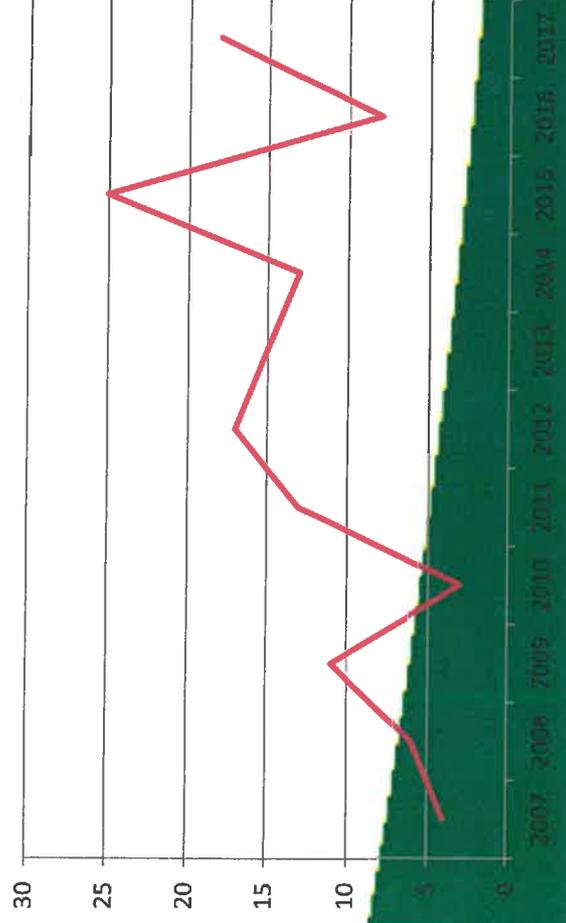


Total N2000 Chiroptères Vexin

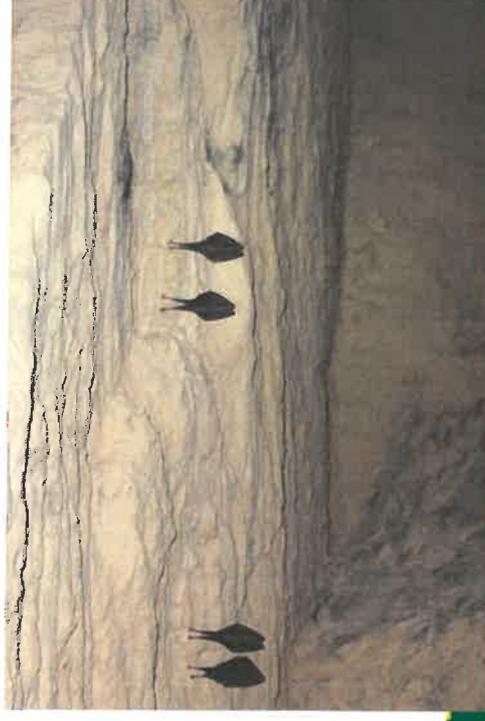
français 9%

Total Vexin 3%

La petite vigne



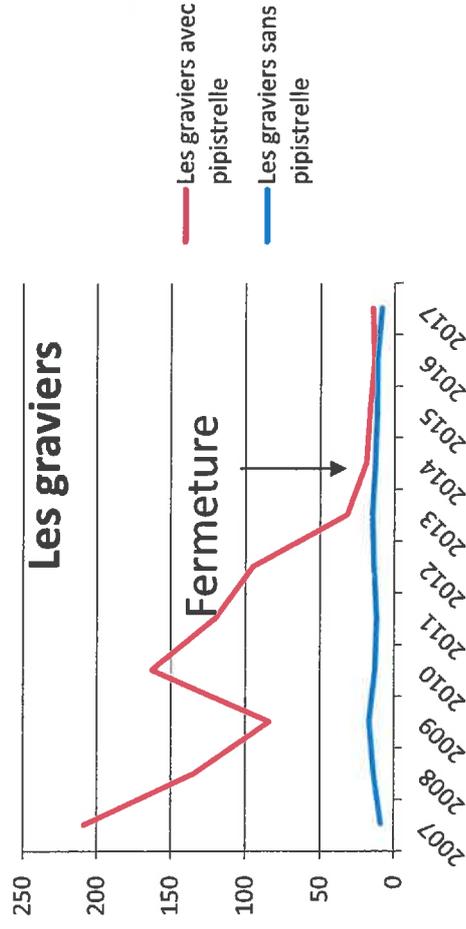
Essentiellement Petit rhinolophe
1 ind en 2000, 15 en 2019



Parc
naturel
régional
du Vexin français

Protection des sites d'hivernage – site chiroptères Vexin français

- Follainville-Dennemont Les Graviers
- Fermeture en 2014
- Chute des effectifs de pipistrelle depuis 2008



Total N2000 Chiroptères Vexin français 4%
Total Vexin 2%



- Vandalisme 2015-16 ?
- Porte ouverte depuis, nouveau contrat N2000 à monter



Période estivale / colonies

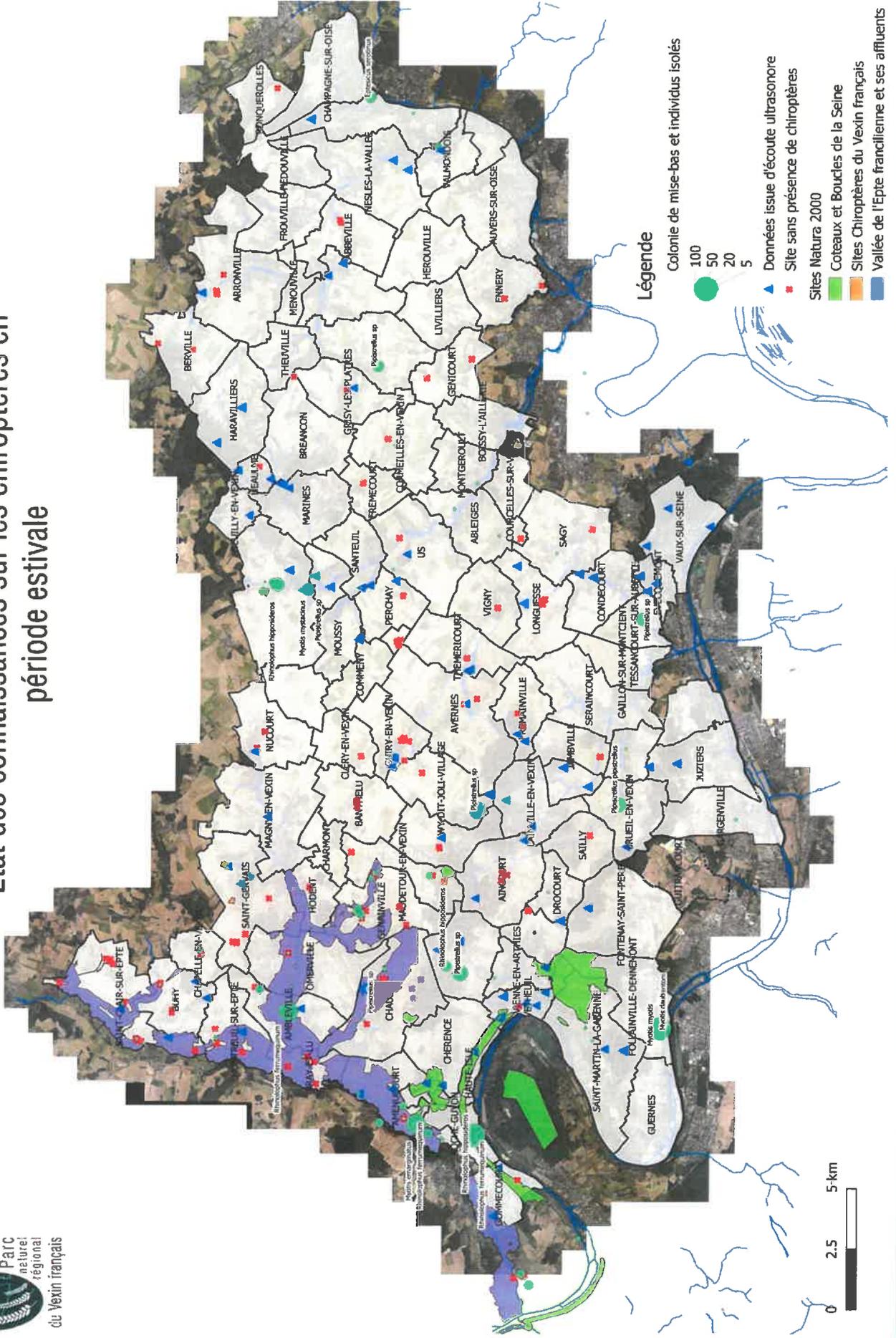
- Recensement des colonies difficile
- Souvent discret, chez les particuliers ou dans les arbres, pb de cohabitation, destruction volontaire ou non (clochers grillagés, coupe rase en forêt, réfection toiture, pesticides, disparition insectes et territoire de chasse...)
- Mais enjeu énorme pour la conservation des chiroptères

Données en été issues de :

- 2007 : stage de prospection des combles et clochers d'église. L'essentiel est grillagé contre les pigeons et hermétique aux chauves-souris. Aucune colonie n'a été trouvée pendant ces prospections.
- 2 stages en 2014 et 2016 ayant pour but de trouver des colonies en prospectant les bâtiments favorables au porte à porte (15aine de colonies)
- stage de 2014 également inventaires acoustiques aléatoires en forêt sur plusieurs dizaines de points d'écoute
- Ecoute et identification des chiroptères par les ultra-sons
- SOS Chauves-souris (appel de personnes ayant trouvé une chauve-souris blessée ou ayant un problème de cohabitation avec une colonie...)

84 communes sur les 99 du Parc avec au moins une prospection

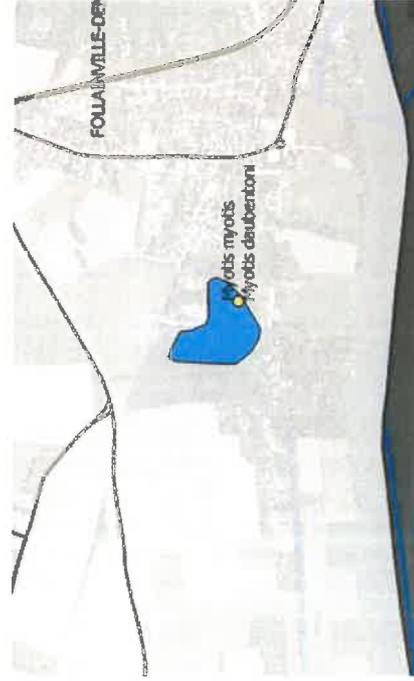
Etat des connaissances sur les chiroptères en période estivale



Période estivale / colonies

Nom_Espece	Code_Site	Nom_Site	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chiroptera sp	Genainville_11	Ferme_de_l'Aubette_Ruedelacroixchevner								10	
	Genainville_14	Ferme_lRue_de_Champagne								10	
	Limetz-Villez_6	Habitatation_5a_Rue_sur_la_Tour								10	
	Champagne-sur-Oise_1	81 rue de Pontoise	20								
	Follainville-Dennemont_1	Les graviers FO11		30	30	36					
	Amenucourt_8	Habitatation_34_Grande_Rue								10	
Myotis myotis	Follainville-Dennemont_1	habitation_2 sentier du Malgarde				10	37	16	50	70	80
	Chars_26	Les graviers FO11					20				
	Fouanges_1	habitation_Moulin de Noisement								10	
	Brueil-en-Vexin_1	Salle_de_Sport_Fouanges	28								
	Amenucourt_11	Mairie									
	Chars_26	Pontauxwaches_1Chemin_du_Marais								10	
Myotis mystacinus	Chars_26	habitation_Moulin de Noisement						20			
	Epiais-Rhue_3	chateau/domaine_Domaine de Villarceaux						30			
	Limetz-Villez_7	ferme_4 rue Saint-Didier						18			
	Tessancourt-sur-Aubette_1	Habitatation_12Rue_de_l'eau			24					10	
	Villers-en-Arthies_1	11, rue Petites Fontaines			40						
	Wy-dit-Joli-Village_3	41 bis, route des mares									
	Ambleville_3	ferme_Hameau d'Hazeville					45				
	Amenucourt_8	Château d'Ambleville			45				50	60	50
	Roche-Guyon_1	habitation_2 sentier du Malgarde								60	
	Chars_27	Château de la Roche Guyon	15							30	
Rhinolophus ferrumequinum	Haute-Isle_2	Cavité_habitation				30					
	Roche-Guyon_1	Gouffre des araignées	74	56						92	90
	Villers-en-Arthies_4	Château de la Roche Guyon									
		chateau								15	



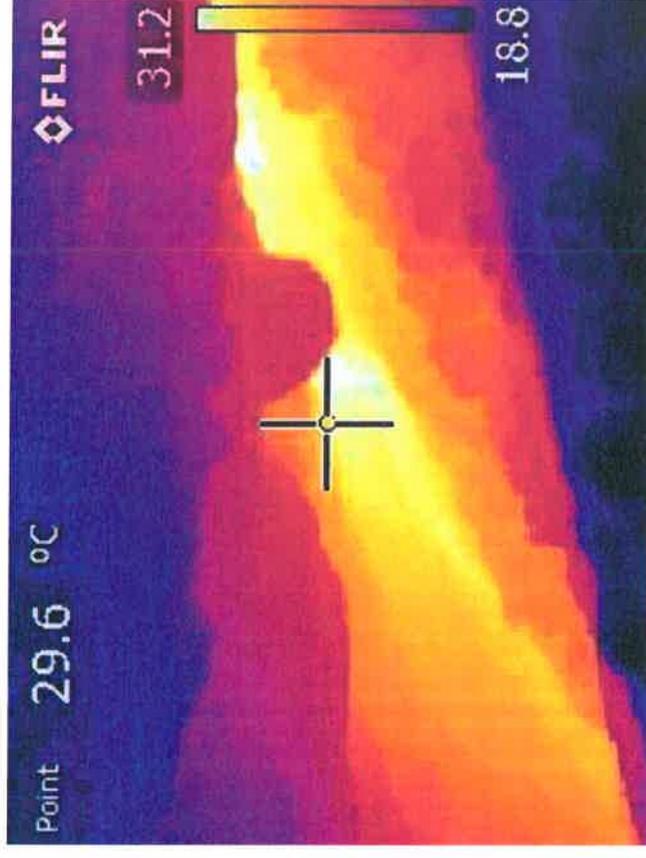


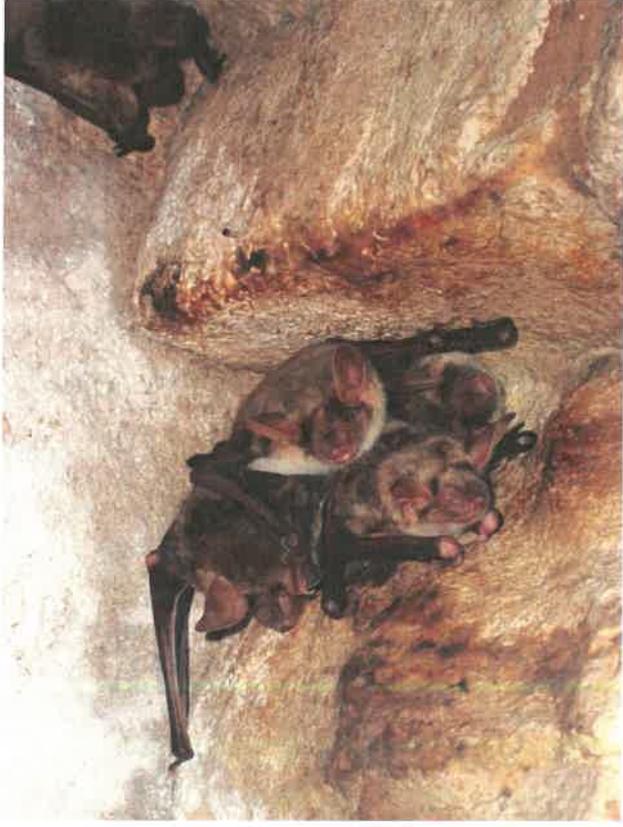
Stratégie d'exclusion des zones bâties des périmètres Natura 2000 qui pose quelques problèmes :

- Pas de protection sur les colonies d'espèces à enjeux hormis Follainville
- Deconnexion entre colonie et terrains de chasse, ou sur Follainville, pas de protection des terrains de chasse
- Pas de moyens de financement pour des aménagements

Colonies de Follainville-Dennemont

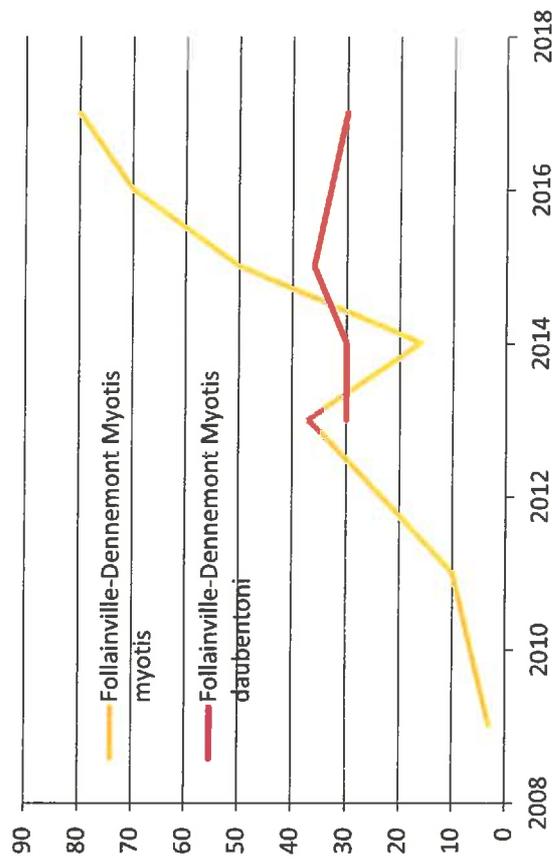
- Site de mise-bas complètement artificiel
- Poche d'air chaud liée à la présence d'un ancien site industriel en surface SUMCO fabrication de produits chimiques, arrêt en 2010
- Pérennité des colonies ?





Grand murin

- Semble en augmentation
- 3 ind en 2009, 80 en 2018
- Augmentation trop rapide pour être liée à l'accroissement naturel (2500% en 8 ans)
- Dérangement d'un autre site ?



Murin de Daubenton

- Disparition de 2008 (?) à 2012
- 30 individus en moyenne, semble stable
- Mais signalé 60 ind en 2001

Perspectives

Protection réglementaire des sites

- Insuffisance du L411-1 : mise en place d'APPB sur les sites de mise-bas et d'hivernage prioritaires (recours en cas de vandalisme / dégradations / dérangement, protection écologique forte face à des projets d'aménagements pouvant impacter les chiroptères)

Protection physique

- Extension de sites N2000 pour les sites évoqués plus haut pour pouvoir bénéficier des financements liés à N2000 : 3^{ème} carrière de Saint-Gervais, la Mare Collet à Blamécourt, CHA3 rue de Gisors
- Extension de sites N2000 pour intégrer les territoires de chasse et sorties de sites d'hivernage : Follainville-Dennemont, Saint-Gervais
- Contrat N2000 à monter :
 - grande carrière de Villarceaux : fontis à boucher
 - Clos Caillet à Chars : débroussaillage de pelouse sèche au dessus de la cavité
 - Follainville-Dennemont : débroussaillage de la pelouse sèche devant la cavité (terrain de chasse Grands murins) +

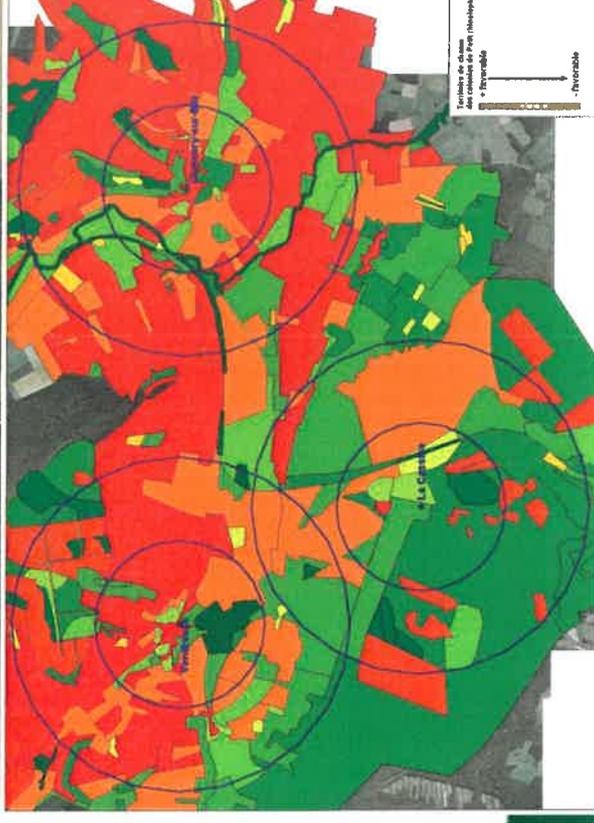
réparation porte

- Fermeture de la cavité d'Ambleville (dégradation et dérangement en nov 2018)



Etudes et suivis

- Poursuite des comptages hivernaux
- Nouvelle campagne de prospection de bâtiments (180 bâtiments prospectés environ sur le Vexin en 2014 et 2016) à la recherche de colonies de mise-bas
- Suivi des colonies de mise-bas (stage ?) + sensibilisation des propriétaires + reprise de contact (cavité d'Ambleville : gardien ne répond plus et propriétaire hostile au chauves-souris)
- Cartographie des territoires de chasse potentiel des colonies d'espèces prioritaires (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Murin de Daubenton) : identifier les corridors indispensables pour le maintien des colonies



-> base de travail pour extension N2000 pertinente